

**Une propriété de près de 10 hectares protégée
à Saint-Côme**

Joliette, le 26 septembre 2024 – Mesdames Josée Massicotte et Manon Lafrance font don à la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FiCEL) d'une propriété de 9,8 hectares à Saint-Côme qui portera désormais le nom de *Forêt de Jeanne*.

À proximité du *Parc régional de la Chute-à-Bull*, cette propriété, désormais protégée à perpétuité, contribuera à conserver une partie du couvert naturel du secteur qui sert d'habitat de qualité pour une centaine d'espèces, dont certaines en situation précaire.

« Nous sommes très heureuses de contribuer à la conservation de la *Forêt de Jeanne* et des arbres et animaux qui y ont élu domicile. Nous espérons que notre geste inspirera d'autres personnes à participer à la conservation des forêts ! » Mme Massicotte et Mme Lafrance.

Les principaux milieux naturels de cette propriété, essentiellement résineuse, sont une sapinière à épinette blanche, une pessière rouge à épinette blanche, une tourbière minérotrophe, un marécage arbustif et un marécage arborescent.

Soulignons que la présence de frênes noirs a été notée dans la *Forêt de Jeanne*. Cet arbre, *Fraxinus nigra*, a été ajouté à la liste des espèces menacées au Canada par le Comité sur la situation des espèces en péril en 2018. De plus, des inventaires acoustiques réalisés par la FiCEL ont permis de révéler la présence d'au moins cinq espèces de chauves-souris, dont quatre se trouvent en situation précaire : la chauve-souris nordique, le complexe pipistrelle de l'Est/chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise d'Environnement et changement climatique Canada (ECCC). ECCC est l'organisme responsable du programme canadien de financement intitulé « Fonds des solutions climatiques axées sur la nature » (FSCAN). Ce fonds décennal de 1,4 milliard de dollars vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion des terres et en renforçant la résilience aux changements climatiques. Le Fonds soutient des projets qui visent à réduire la perte d'écosystèmes, comme les forêts, les milieux humides, les tourbières et les prairies, ainsi qu'à les restaurer et à en améliorer la gestion.

À propos de la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière

La FiCEL est une fiducie d'utilité sociale. Sa mission est de protéger, conserver à perpétuité et mettre en valeur des milieux naturels et des paysages à haute valeur écologique, patrimoniale ou esthétique, situés prioritairement dans la région de Lanaudière, et ce, au bénéfice des communautés locales et du public en général.

La gestion du patrimoine naturel de la FiCEL est confiée à un groupe de sept fiduciaires bénévoles. Le patrimoine de la Fiducie comprend désormais 20 territoires situés dans différentes municipalités de la région de Lanaudière et qui totalisent 645 hectares. La superficie des aires naturelles protégées par celle-ci est appelée à croître dans les mois et les années à venir.

La FiCEL a le statut d'organisme de bienfaisance auprès de Revenu Canada, de Revenu Québec et est admissible au programme de don écologique d'Environnement Canada. Elle peut donc délivrer des reçus d'impôt pour les dons qu'elle reçoit des citoyens et des entreprises.

Les personnes intéressées à poser un geste pour la biodiversité et faire en sorte que leur propriété soit protégée à perpétuité peuvent visiter le site web de la FiCEL (www.fcelanaudiere.ca) ou communiquer avec un représentant de la Fiducie au (450) 756-0186 (poste 3).